

le 25 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 74 Vœu relatif à la nécessité de prévoir des modalités d'entretien régulier du parc André Citroën.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que ce vœu a été présenté par le Conseil de quartier Citroën/Boucicaut lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015 ;

Considérant que le parc André Citroën est un élément essentiel du patrimoine paysager de Paris et du 15^{ème} arrondissement ;

Considérant que le Conseil de quartier Citroën/Boucicaut, dans le ressort duquel il est situé, s'est fixé comme priorité de contribuer à sa mise en valeur, notamment par un travail de diagnostic effectué sur le terrain ;

Considérant que depuis l'inauguration du parc André Citroën en 1992, de nombreux équipements appartenant à son mobilier ou à sa structure (platelages, dallages, bancs, bassins, fontaines, éclairages, etc.) ont vu leur état se détériorer ;

Considérant que du fait de ces détériorations, certains de ces équipements ont été déposés, et certaines parties de l'espace vert ont été fermées au public ;

Considérant qu'une première phase de rénovation du parc André Citroën a été conduite sous la précédente mandature municipale ;

Considérant qu'une deuxième phase de rénovation, à laquelle sera consacré un budget de 3,7 millions d'euros, va être engagée sous la présente mandature municipale ;

Considérant par ailleurs qu'un hectare supplémentaire d'espace vert a été ouvert au public en 2014, dans l'esprit du parc d'origine ;

Considérant toutefois que l'investissement programmé pour la rénovation du parc André Citroën ne sera profitable sur le long terme que s'il est accompagné par un entretien régulier et adapté, tout particulièrement s'agissant des équipements qui ont le plus souffert de l'usure au cours des deux dernières décennies ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M^{mes} Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, M. Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Appelle l'attention de la Maire de Paris :

Sur la nécessité de prévoir des modalités d'entretien régulier du parc André Citroën à la hauteur de l'ambition architecturale et paysagère exprimée par ses concepteurs et en adéquation avec les caractéristiques des matériaux qu'ils ont choisis, afin de garantir un embellissement et une accessibilité durables de cet espace vert unique à Paris.